



Monsieur le Sous-Préfet, représentant Madame la Préfète du Puy-de-Dôme
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'armée, de la Gendarmerie, de
la police et des Sapeurs-Pompiers, en vos grades et qualités,
Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents d'associations
Mesdames et Messieurs les porte-drapeaux,
Chers amis,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour nous souvenir, pour rendre hommage et pour transmettre.

D'abord, nous souvenir de l'engagement d'hommes et de femmes pour la France. Depuis son instauration en 2001 par le Président Jacques Chirac, le 25 septembre est une date de commémoration nationale.

Et co-mémorer cela veut dire : partager la mémoire. Celle des Harkis.

Une mémoire aux couleurs de fidélité et de courage exemplaire, mais aussi d'abandons aux conséquences dramatiques.

Nous souvenir donc, que dans l'Algérie, française depuis 1830, des Français de souche arabe ou berbère ont choisi de refuser la voie du terrorisme aveugle et d'une guerre fratricide pour aboutir à l'indépendance de l'Algérie.

Il nous faut regarder avec lucidité des pages complexes et parfois douloureuses, voire honteuses, de notre histoire commune. Non pour juger, pas pour réécrire le passé, mais pour l'éclairer.

Et par la vérité historique ouvrir la voie à l'apaisement et à la réparation.

Ensuite rendre hommage. Cette journée honore bien sûr les harkis et les autres supplétifs comme les moghaznis. Elle exprime aussi officiellement sa reconnaissance à ceux qui après le cessez le feu refusèrent les ordres d'abandon actés par les télégrammes des 12 et 16 mai 1962 des ministres Pierre Joxe et Pierre Messmer.

Je pense notamment, avec gratitude, à ces officiers, comme le Général François Meyer, regretté **président d'honneur d'AJIR**, qui par leur courage, sauvèrent de nombreux Harkis et leurs familles des massacres qui ont suivi l'indépendance.

Ce faisant, en sauvant leurs frères d'armes harkis, ces officiers ont aussi sauvé une part de l'honneur de la France et de son armée , il est important que nos Justes soient associés à cet hommage.

Bien sûr, rendre hommage aux Harkis, un jour par an, le 25 septembre, ne suffit pas.

Il faut des mobilisations toute l'année pour avoir des lois qui changent des situations injustes. Pour les Harkis, la demande solennelle, au nom de la

France, du Président Macron, de pardon aux Harkis, puis la loi du 23 février 2022 répondent à cette exigence : elles n'effaceront pas les souffrances des hommes abandonnés en Algérie à de terribles représailles ; elles ne gommeront pas l'expérience de l'injustice et de l'oubli éprouvé par ceux qui réussirent à rejoindre la métropole et qui furent délaissés dans des camps avec des conditions de vie indignes.

Je veux rappeler que le premier convoi de réfugiés (nom donné aux familles de harkis à l'époque) est arrivé le 24 Juin 1962 (date officielle) ce qui ne laisse aucune place à des dates fantaisistes commémoratives.

Il y avait 5500 personnes 1296 Femmes 1691 Hommes et 2472 enfants.

Aujourd'hui, alors que disparaissent les acteurs et les témoins directs de cette histoire, cette commémoration nous rappelle une responsabilité : transmettre aux jeunes générations des pages d'histoire riches d'enseignements, des repères et de références morales.

Dans cette perspective, la création d'une fondation pour l'histoire et la mémoire apparaît plus que jamais nécessaire. Elle contribuera à combattre l'occultation, voire souvent la déformation, de l'histoire des Harkis. Cette fondation permettra ainsi à notre pays de continuer à honorer, avec constance, une dette morale qui l'oblige.

Cette exigence de reconnaissance et de vérité nous concerne tous, car une Nation se grandit lorsqu'elle regarde son histoire avec lucidité, justice et dignité.

Chacun de vous peut soutenir, de diverses façons, ce projet de fondation pour la mémoire des Harkis et autres anciens combattants d'Afrique, d'Asie et d'OutreMer.

Car à celles et ceux qui ont servi la France, au risque de leur vie, nous devons plus qu'un hommage : nous devons une mémoire vivante, fidèle et durable, à la hauteur de leur sacrifice.

C'est dans cet esprit que nous poursuivrons, ensemble, le travail engagé par la loi du 23 février 2022, afin que cette histoire demeure connue, respectée et transmise, et que jamais ne s'efface la mémoire de celles et ceux qui ont lié leur destin à celui de la France.

L'Association AJIR S'Y ENGAGE ET JE M'Y ENGAGE.

Vive la République.

Vive la France